



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

60^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif renforcé avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan (résolution 57/3)

Intervention du Luxembourg

8 septembre 2025

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous présentons nos sincères condoléances aux victimes à la suite du séisme ; le Luxembourg se tient aux côtés du peuple afghan. Nous l'avons entendu par tous les panélistes aujourd'hui à nouveau ; les femmes et les filles afghanes continuent à être victimes d'une persécution fondée sur le genre systémique. Dans une société où les femmes afghanes ne se sentent plus en sécurité dans leur propre maison, il en va de la responsabilité de la communauté internationale d'agir.

Le Luxembourg soutient la création d'un mécanisme de responsabilité. Il faut documenter et préserver les preuves liées aux souffrances vécues aujourd'hui, afin que la justice puisse être rendue dans un futur, on l'espère, pas trop lointain. Nous soulignons qu'il ne peut y avoir justice sans une justice inclusive impliquant toutes les survivantes sans aucune discrimination.

Aujourd'hui nos moyens sont malheureusement limités, mais il y a des sujets sur lesquels nous ne devons pas faire d'économies – il en va de la crédibilité de ce Conseil dans son action dans la lutte contre l'impunité.

Quelles sont des bonnes pratiques d'autres mécanismes d'enquête (Syrie, Myanmar) dont ce mécanisme pourrait s'inspirer pour ses travaux, y inclus en matière de collections de preuves ?